



DRFIP 75

Compte-rendu du CTL du 10 septembre 2020

Un CTL exceptionnel s'est tenu le 10 septembre 2020 à la demande des organisations syndicales concernant le NRP (Nouveau Réseau de Proximité).

La démétropolisation n'était pas à l'ordre du jour.

La réunion s'est faite en présence de M Pierre-Louis MARIEL, M Dominique PROCACCI et Mme Anne TALON, nouvelle responsable de la Stratégie et Conduite du changement.

Aucun document n'a été envoyé car il ne s'agissait d'un GT mais d'un CTL

M MARIEL a fait savoir qu'il devait rencontrer la Maire de Paris le 10 septembre matin.

La Direction a remis en séance un document sur le projet de la DRFIP Paris provoquant la suspension de séance à la demande des syndicats pour concertation.

Les chefs de service ont été informés du projet la veille au soir, avant les OS. Ils seront ensuite informés de la suite des débats.

Il s'ensuit non seulement une inquiétude liée à la restructuration des SIP, SIE, PCE et PCRП mais également aux structures telles que NDV. Mais ces dernières feront l'objet de discussions courant 2021 s'agissant de projets à plus long terme.

On relève la création de PNSR (Pôles Nationaux de Soutien Réseau) pour les SIE. Leur avenir n'est pas encore défini dans un paysage non stabilisé.

Selon le document que vous trouverez en PJ, pour Paris et selon les orientations nationales, on se dirige vers une nouvelle organisation des SPL, un regroupement des trésoreries hospitalières, des SIP et SIE, un resserrement des SPF et le transfert d'activités des métropoles vers les territoires, ainsi que le cadrage ministériel pour Paris sur les implantations immobilières.

Cela conduit à :

- Conserver des structures d'une taille d'environ 50 ETP (Équivalents Temps Plein) et faire en sorte que l'utilisateur ait moins de 30 minutes de déplacement.
- Fusion sur sites proches ou sur même site pour limiter les impacts RH
- Evolution des métiers avec le PAS, la dématérialisation, ...

- Maintien de services fiscaux de proximité

A l'horizon 2022, 4 sites disparaîtront dont 2 sites locatifs et 2 immeubles domaniaux, et les fusions aboutiront à 26 SIE, 23 SIP et 20 PCE : pour mémoire ont été fusionnés en 2020, 1 SIP, 5 SIE et 2 trésoreries Amendes, seront fusionnés en 2021 3 SIP, 2 SIE et 2 PCE et en 2022, 3 SIP, 3 SIE.

Pour l'instant, le Direction dit ne pas en savoir plus au-delà de 2022, donc prochain rendez-vous en 2021.

De par l'« évaporation naturelle » due aux départs à la retraite, mutations et promotions, il est actuellement difficile de se projeter, selon la Direction, et en conséquence, elle ne communiquera pas, ni aux agents ni aux OS.

Les personnels dont les structures vont disparaître doivent les suivre quand la mobilité se situe dans le même département, mais avec possibilité de demander une mutation avec formation à l'appui pour leur nouvelle activité.

Une adresse mail est mise à la disposition des agents qui souhaiteraient s'exprimer.

Des difficultés ont été pointées suite à ce projet :

- Certains sites seront plus éloignés pour les usagers, alors que le tissu fiscal de certains nécessitent une proximité du service public, d'autant plus avec la complexification des impôts (mise en place du PAS)
- Grand besoin de présence du service public dans les zones où les usagers ne disposent pas d'internet, et pour certains arrondissements peuplés et populaires (fracture numérique, illettrisme...)
- Risque d'« entassement » des collègues sur des sites pour atteindre environs 50 ETP.
- Abandon de structures de contrôle fiscal à l'ouest de Paris (Paradis fiscal en vue ?...)
- Suppression de structures d'accueil entraînant une concentration sur certaines plages horaires et sites.

La Direction a indiqué que :

- le bouclage de l'année du PAS va se résorber au fur et à mesure
- à Paris, les agents disposent de 30m² en moyenne